



## HONORAIRES DE LOCATION HABITATION VIDE ET MEUBLÉE

*Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989*

**Les biens en location sont situés en zone non tendue**

### HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	70% du Loyer mensuel hors charges <i>(dans la limite de 8€TTC/m<sup>2</sup>)</i>
Honoraires d'état des lieux	25% du Loyer mensuel hors charges <i>(dans la limite de 3€TTC/m<sup>2</sup>)</i>

***Un maximum forfaitaire de 900€ TTC sera perçu pour toutes locations dont le loyer hors charges est supérieur ou égal à 900 €***

### HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Honoraires d'entremise et de négociation	5% du Loyer mensuel hors charges
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	70% du Loyer mensuel hors charges
Honoraires d'état des lieux	25% du Loyer mensuel hors charges

***Un maximum forfaitaire de 900€ TTC sera perçu pour toutes locations dont le loyer hors charges est supérieur ou égal à 900 €***

### HONORAIRES DE GESTION

Honoraires de gestion courante	7,80% TTC des sommes encaissées.
--------------------------------	----------------------------------